

## IV

# *Comment damoiselle Jacquette La Finaude obtint huict escus au soleil pour sa cotte et coueffe de Noël et ung livre de patenostres*

**M**âitre Jehan Finaud demeurait, comme nous l'avons dit, rue des Cordeliers, à l'entrée de la rue, près du pont des Juifs, appelé plus tard pont des Cloutiers, puis des Poissonniers ; il avait dans la ville la réputation d'un homme habile, retors, fin matois, âpre au gain et avare. Il plaidait souvent au bailliage les causes véreuses ; il les perdait souvent, mais les gagnait quelquefois. Au fond, peu lui importait, puisque les unes et les autres lui étaient également payées par le client.

Me Finaud était en 1536 le conseil de Claude Thibault, au sujet de son affaire d'anoblissement. Il lui avait indiqué et énuméré les détails de la procédure à suivre, devant qui il fallait évoquer, où il faudrait se pourvoir, quel pourrait être le montant approximatif des frais d'actes, requêtes, consignations, dépôts, ratifications, confirmations, registres, droits de scel, etc ; toutes choses sur lesquelles il comptait prélever de beaux honoraires et un certain bénéfice, car il savait qu'en pareil cas un bourgeois ne lésinait pas.

- Si vous pouviez retrouver les lettres de noblesse octroyées à votre aïeul Hugues Thibault, avait-il dit à Claude, la chose serait bien simplifiée et le succès certain, car, au lieu de se pourvoir en matière d'anoblissement, ce ne serait plus qu'un cas de dérogeance ; mais, à défaut d'icelles, il faudra du temps, des démarches et surtout de l'argent.

- On fera tout ce qu'il faudra, avait répondu Claude Thibault.

Et Me Finaud y comptait bien.

Quelques jours après la visite de Babolet, le procureur, étant à son cabinet, aperçut les chausses que ce dernier y avait laissées et il ne put se défendre de les examiner.

- C'est chose étonnante, fit-il en tournant le vêtement en divers sens ; chose très étonnante que ce raccommodage opéré avec un parchemin, idée fort drôle, en vérité.

Puis l'examinant de plus près, la beauté de l'écriture du parchemin parut l'intéresser.

- Quelle peut-être cette pièce, se dit-il, une vieille charte ? Quelque donation ? Ou quelque autre grimoire comme tous les gens de loi sont appelés à en écrire ?

Et il se mit à lire.

Dès les premiers mots, il reconnut qu'il venait de faire une découverte importante. En effet, sur ce parchemin était écrit ce qui suit :

*« CHARLES, par la grâce de Dieu, ROY DE FRANCE. A tous qui ces présentes orront ou veiront, Salut. Scavoir faisons que sur l'humble remonstrance et relations a nous faicte par nostre amé conseiller, grand baillif de Vermandois, des mérites et actions vertueuses de mesire Hugues Thibault, bourgeois de Chaalons, lequel auroit despensé partie de son bien, donné soins et peines pour l'entretènement, réparations et mise en force des murs et fortifications de nostre ville de Chaalons, notamment la tour dicte Sallace et jouxte les avoisinantes qui ont esté menez à forte haulteur, garnies en machecoulis, crénaulx, mere-lonz et toutes choses nécessaires a bonne deffense, le tout faict en solide et bonne symmétrie a ses frais et despens. N'y ayant auculne chose plus juste que recognoistre et récompenser nos fidèles et amez qui ont bien mérité de nous, et le mieux faict pour le bien du royaume.*

*« Avons, par ces présentes, anobli, comme de faict nous anoblissons nostre amé Hugues Thibault, bourgeois du dict Chaalons, l'autorisons à acquérir fief, terres et seigneuries nobles et en prendre tiltre, et pour le présent lui donnons à porter comme honorable et bien tenant, le nom de Thibault des Murs, pour iceluy jouir sans empeschement ny contraincte aulcune luy et ses descendants masles, et user de tous privilèges, franchises, libertez, prééminences, exemptions et immunitiez dont sont accoustumez de jouir les anciens nobles de nostre royaulme tant qu'il vivra noblement et ne fera acte de dérogeance.*

*« Et pour que ce soit chose ferme et stable à toujours, avons aux présentes fait mettre notre scel de cire verte avec lacs de soye verte et rouge.*

*« Donné au chasteau de Sarry-lez-Chaalons, au mois de may, l'an de nostre seigneur 1445 et de nostre règne le vingt troisième. »*

Le procureur ne s'y trompa point, et bien que le sceau ne fût plus appendu et fixé à la lettre, il la jugea bonne, valable et authentique.

- Ah, ah, fit-il en se frottant les mains, voici quelque chose que maistre Thibault paiera bien, m'est avis. Merci Babolet.

Et séance tenante, le parchemin fut décousu, mouillé, remis dans ses plis et serré précieusement jusqu'au moment où Me Finaud jugea avoir suffisamment réfléchi sur le parti qu'il avait à prendre.

- Ce parchemin, dit-il, vaut au moins vingt livres ; aussi bien, c'est encore trop peu, en insistant près de Claude Thibault, j'en aurai trente. A bien prendre, une telle trouvaille vaut davantage, et certes, ce n'est pas trop que demander quarante livres. Je suis trop bon, ajouta-il après un moment de silence ; pour Thibault, cela vaut cinquante livres au moins, et, si je compte que cette découverte lui épargnera peut-être cent livres de frais, je suis autorisé à ne lui lâcher cette pièce que pour soixante ou soixante quinze livres.

Ayant à peu près arrêté son chiffre, Finaud se rendit chez Claude Thibault et demanda à lui parler sur le champ.

- Eh ! mon cher procureur, fit Claude Thibault lorsque Finaud fut introduit, quelle heureuse circonstance vous amène ; ça, entrez, prenez place et nous annoncez quelle affaire importante vous pousse jusqu'ici.

- Importante ! importante ! répondit Finaud d'un air dégagé, elle pourrait le devenir.

- Parlez, parlez, maître Finaud, vous ouïr m'est toujours un plaisir.

- Eh, bien ! maître Thibault, j'ai à vous dire que j'ai découvert... ou plutôt que je n'ai pas encore découvert..., mais que peut-être on pourra découvrir une pièce qui vous intéresse.

- Ah! merci de votre démarche ; je reconnais là votre vigilance et votre activité ; est-ce que par hasard vous auriez retrouvé mes lettres de noblesse ?

- Hélas ! non, pas encore, mais voici où en sont les choses ; une personne que je ne puis nommer a, pendant la peste de 1521, cette triste et fâcheuse période, recueilli nombre d'épaves au milieu du désarroi général. Il y a là un monceau de papiers, parchemins, dossiers de toutes

sortes dans lesquels il a déjà été possible de trouver des documents qui intéressent plusieurs familles ; il peut se faire que d'autres s'y trouvent encore, mais les recherches sont longues et difficiles, et peut-être faudrait-il, pour l'y encourager, promettre quelque rémunération à la personne en question.

- Très volontiers, maître Finaud, et si elle trouve la pièce qui nous intéresse, je donnerais certainement..., voyons, dites-moi ce qu'il faut offrir.

- Peuh ! répondit Me Finaud, sur un ton dédaigneux, si nous tenons compte de l'économie de frais qui résulterait de la découverte, il ne serait pas trop, je crois d'offrir... voyons mettons cent livres.

- Cent livres ! s'écria Claude, oh, mais ! cent livres sont une somme.

- Bah ! une somme, une petite somme.

- Comment, petite somme ! répliqua Claude, qui savait à quel prix Finaud estimait l'argent, pas si petite il me semble.

- Si fait, très petite dans la circonstance ; il s'agit ici d'une affaire majeure, et ce n'est pas cent livres ni deux cents qui doivent vous arrêter.

- Cependant s'il était prouvé que la personne détient un titre qui est ma propriété, ne serait-on pas autorisé à le lui réclamer judiciairement ?

- Un procès ! s'exclama Me Finaud, ah ! gardez-vous-en bien, car on ne sait jamais comme ils tournent ; traitez plutôt à l'amiable, ce sera plus prompt et moins cher.

- Vous pouvez avoir raison, dit Claude après un moment de réflexion ; mais cent livres, après tout, sont quelque chose ; ne pourrait-on arriver à composition ?

- Peut-être pourra-t-on s'entendre ; quel chiffre fixez-vous ?

- Eh bien ! rabattons d'un quart, si vous voulez, c'est à dire que j'offre de dix à douze livres pour les recherches, si elles restent sans résultat, et soixante quinze livres si elles sont couronnées de succès.

- Est-ce dit ?

- C'est dit !

Me Finaud porta alors la main à son manteau, mais avant d'en tirer le précieux parchemin il ne put se défendre d'une nouvelle question qui, si la réponse était conforme à son désir, allait lier irrévocablement les deux parties.

- Seriez-vous disposé, dit-il, à compter vingt écus au soleil à celui qui remettrait en vos mains vos lettres de noblesse ?

- Immédiatement, répondit Claude.

- Marché fait, fit Finaud.

Et se levant alors, il exhiba le parchemin décousu la veille du fond des chausses que Babolet lui avait apportées, mais ledit parchemin nettoyé, lavé, séché et replié avec tant de soins et d'art qu'on l'eût cru tiré à l'instant d'une liasse où il aurait dormi pendant vingt ans.

Claude Thibault le prit, le lut attentivement, et visiblement satisfait, il alla vers sa cassette, dont il tira une certaine somme et compta à Me Finaud les vingt écus promis.

Racontons ce qui se passait au logis de Me Finaud pendant son absence.

Le procureur était depuis une vingtaine d'années marié à Jacquette, que l'on appelait dans le quartier Jacquette la Finaude, non qu'elle fût plus fine qu'une autre, mais simplement parce qu'elle était la femme du susdit Finaud. Pendant un très long temps, elle avait patiemment supporté les incroyables traits d'avarice de son mari, attendu qu'elle ne lui avait apporté que peu de bien en mariage ; mais, depuis qu'il lui était échu certains héritages dont Me Finaud encaissait les revenus, elle était devenue plus exigeante et n'entendait plus être traitée de la même façon. Aussi, chaque fois qu'elle se trouvait dans la nécessité de recourir à la bourse, dont le procureur était le sévère gardien, étaient-ce des scènes plus ou moins violentes, exaspérée qu'elle était par le vice incurable de son mari.

Depuis plusieurs jours, Jacquette réclamait la somme nécessaire à l'achat d'une cotte, d'un corsage et d'une coiffe neuve pour la Noël prochaine, époque à laquelle on avait coutume de se vêtir de neuf, si on ne l'avait fait à la Saint-Martin précédente. Quelques jours à peine la séparaient de cette fête solennelle, et elle n'avait pu encore obtenir les vingt-quatre livres qu'elle réclamait et dont elle comptait faire pour sa toilette ce judicieux emploi. Dans le but de renouveler sa demande, car Me Finaud ne se rendait jamais en première instance, elle entra dans le cabinet ; le procureur était sorti.

- Tiens ! dit Jacquette après avoir jeté un coup d'oeil dans l'appartement, qu'est-ce que cette paire de chausses ?

Elle l'examina et aperçut au fond deux trous que ne bouchait plus le parchemin.

- Cet homme-là est d'une telle avarice, fit-elle, qu'il va avec des chausses percées. S'il osait, il ne porterait pas de chemise par économie.

Puis elle fouilla dans le gousset et elle en tira le petit papier dont nous avons parlé dans notre chapitre II ; elle le déplia et y lut ce qui suit :

*La chevaulchée  
Est commencée.  
Ah ! que Dieu gard  
Mon doux seigneur  
De tout malheur ;  
Qu'il ne s'espare  
De son giron  
Et ne s'esgare  
En lieu félon.  
Dieu le ramène,  
Sans nulle peine,  
En son logis,  
Où Dame au coeur  
Toujours espris,*

....

Le reste était effacé par le temps.

- Oh ! oh ! fit Jacqueline, comment se fait-il que Me Finaud ait dans ses poches des bergerades de cette sorte ? Est-ce par hasard, à son âge, il se mettrait en tête d'avoir deux ménages ? S'il en était ainsi, je lui ferais bien voir que je suis femme légitime, et il n'aurait qu'à bien se tenir. Mais non, reprit-elle après un silence, ce n'est pas possible ; cet homme ne peut aimer et n'aime qu'une chose : l'argent. Néanmoins, cette roucoulade me servira à obtenir ma robe où je me trompe fort.

Et elle le replaça soigneusement où elle l'avait pris.

Nous pouvons faire connaître au lecteur l'origine de ce petit papier. La dame de Soudron se piquait de poésie et elle s'essayait à aligner quelques rimes dans l'occasion. Lors d'un voyage que fit Jehan de Soudron, elle rima cette petite pièce et la présenta à son seigneur et maître, lors de son retour. Depuis plus de dix ans que la dame était morte, Jehan de Soudron n'avait pas manqué un seul jour de se rendre sur la tombe de son aimée femme, où il disait une prière ; puis il déplaçait ce petit papier, lisait les quelques vers qu'il contenait, puis le repliait religieusement et le replaçait dans le gousset de ses chausses jusqu'au lendemain.

Me Finaud rentra bientôt et n'avait pas encore eu le temps de serrer dans son coffre les vingt écus qu'il venait de recevoir de Claude Thibault, que Jacqueline, qui était aux aguets, fit irruption dans son cabinet.

Il ne fut pas surpris de sa visite, puisqu'une affaire d'intérêt était en instance entre eux.

- Je reviens pour vous dire, fit Jacquette, que la Noël s'approche, et que si vous y allez de ce train pour vous décider, je risque fort de manquer de tout pour ce jour-là.

- Encore de l'argent, n'est-ce pas, toujours de l'argent ! exclama Finaud. Heureux ceux qui n'ont point de femme, car c'est ruineux !

- Ruineux ? Ah ! Vous ne dites pas cela quand vous recevez le fermage de ma cense de Saint-Germain et celui du pré de Coolus, ni quand vous touchez le loyer de ma maison de la rue Chambrault ; mais vous êtes de ceux qui pensent que ce qui est bon à prendre est bon à garder.

- Heureusement ! Oui, fort heureusement que je garde et que je veille, que j'ai soin et souci de votre avoir, car il est avéré que la femme n'a point d'économie.

- Bien, bien ! cette chanson est connue, je l'entends souvent ; mais si je suis privée de tout, rien ne prouve que ce qui me revient n'est pas dissipé ailleurs.

- Eh ! que dites-vous, Jacquette ?

- Je dis que si je manque de toutes choses, que si je suis obligée de mendier mon dû, que si l'on fait maigre chère en votre logis, que si la femme d'un procureur va plus mal accoutrée qu'une servante, c'est que vous portez ailleurs l'argent qui est dû à la femme légitime.

- Sur ma parole, je ne comprends pas un mot de ce que vous dites. Devenez-vous folle ? En vérité.

- Si vous ne comprenez pas, je vais me faire comprendre, reprit Jacquette en faisant un pas vers les chausses d'où elle tira le papier. Comment se fait-il qu'un homme qui dit avoir autant de souci de son bien et le désir de s'enrichir, ait dans ses chausses des chansons et mièvreries qui lui sont certainement adressées par quelque nigueuse ; hé ! vrai, le nierez-vous ? dit-elle en brandissant le papier d'un air courroucé.

- Finissez, Jacquette ! Pour Dieu ! Donnez ce papier qui n'est point à moi, non plus que ses chausses ; c'est pièce de conviction, pièce de procès que je pourrais perdre, faute de ce, dit Finaud en se précipitant vers sa femme.

- Vous l'aurez, répliqua celle-ci, en cachant le papier, vous l'aurez quand j'aurai reçu l'argent qui m'est nécessaire. Vous ne pouvez me refuser une juste part de mes revenus.

Me Finaud, voyant l'action engagée de telle sorte qu'il fallait que quelqu'un cédât, sûr d'ailleurs que Jacquette ne céderait point et qu'elle

allait encore débrider plus d'un mauvais propos, crut prudent de faire des offres. Ne venait-il pas, au reste, de recevoir vingt écus de Claude Thibault, bonne aubaine à laquelle il ne songeait point la veille.

- Eh bien ! fit-il, finissons ; quelle somme vous faut-il au juste ?

- Pour la cotte, le corsage, la coiffe, la ceinture et l'aumônière, trente livres ; plus, pour le livre de patenôtres, un écu au moins.

- Comment ! vous allez dépenser trente livres d'un seul coup, sans compter, sans en rien rabattre ?

- Est-ce que vous allez recommencer vos jérémiades ? Est-ce que tout n'est pas dit sur ce sujet ? Voulez-vous ou ne voulez-vous pas ? Si c'est non, je saurai vous y contraindre, j'emploierai au besoin la justice, et l'on saura comment vous traitez votre femme légitime.

Alors Me Finaud compta en silence, l'un après l'autre, huit écus sur la table, les empila un à un ; le dernier était à peine placé que Jacquette se précipita sur l'argent et se sauva en l'emportant, car elle craignait un retour et de nouveaux débats ; elle s'enfuit après lui avoir jeté le papier.

- Voleuse ! voleuse ! vociférait Finaud.